



Commune
FROLOIS

CR réunion du Conseil Municipal du 30/06/2017

Présents : Boeglin Stéphane, Claudel Solange, Rocher Christine, Urion Michel, Duez Catherine, Roisin Jérôme, Lardin Dominique.

Absents excusés : Hardel James a donné procuration à Colin Claude, André Jean-Christian à Stéphane Boeglin.

Absents non excusés : Renaud Olivier, Delhay Sylvie, Calmus Cécile, Eustache Marie-Hélène.

Nombre de membres en exercice: 14

Nombre de présents : 08

Nombre de votants : 10

Le scrutin a eu lieu, Madame Claudel Solange a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le maire rappelle que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal et qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue,

Le maire indique que conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Election des délégués :

- COLIN Claude 8 voix
- ROISIN Jérôme 8 voix
- BOEGLIN Stéphane 8 voix

Election des suppléants :

- CLAUDEL Solange 8 voix
- DUEZ Catherine 8 voix
- ROCHER Christine 8 voix

EMPRUNT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE GUISE

Le Maire informe que les travaux d'aménagement paysager de la rue de Guise vont bientôt démarrer et qu'il était nécessaire de consulter différents établissements bancaires afin de contracter l'emprunt prévu au budget.

Le Maire a consulté plusieurs établissements bancaires (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole de Lorraine et Crédit Mutuel) afin d'étudier les propositions de ceux-ci pour un emprunt de 150 000 €.

Le Maire propose de retenir un établissement bancaire, afin de finaliser cet emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** de contracter un emprunt de 150 000,00 € auprès du Crédit Mutuel, pour une durée de 15 ans et au taux fixe de 1,15%. Les remboursements seront trimestriels.
- **ACCEPTTE** la proposition sous réserve du dossier définitivement constitué
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt

QUESTIONS DIVERSES

M. COLIN lève la séance.